

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2872

11 décembre 2007

SOMMAIRE

Advent Kai Luxembourg S.à r.l.	137818	Lurova S.A.	137816
Affinity Trust S.A.	137842	Luxembourg Caribe Tours S.à r.l.	137838
Alfimark Holding S.A.	137825	Lycaon S.A.	137820
Alias Mustang International	137842	M1 Luxembourg S.A.	137842
Alliance Gestion S.A.	137810	M. & A. Investors S.A.	137811
Aspim	137834	Medusa Invest	137813
Avelca S.à r.l.	137843	Merimmo S.A.	137820
Avenir Construction SA	137817	Monal S.A.	137830
Balkan Reconstruction Investment Financ- ing S.C.A. Sicar	137826	Ocean Properties S.A.	137830
Baring Russia Fund	137816	Parafin Holding S.A.	137826
B Château VII S.à r.l.	137811	Perfect Holding S.A.	137842
Betina Investment Holding S.A.	137819	Profil Europe S.à r.l.	137818
Blue Clean International Sàrl	137810	R1 Invest S. à r.l.	137813
Celfloor	137810	Ramiro S.à r.l.	137815
CEP II Top Luxco	137834	R Capital S. à r.l.	137814
Crossroad Holding S.A.	137812	SBS European Pay TV Services	137817
Curzon Capital Partners II S.à r.l.	137817	Schenck Process Finance S.à r.l.	137831
Deale International Machines S.A.	137816	Taverne de Clausen S.à r.l.	137818
Delling Holding S.à r.l.	137811	Teknema S.à r.l.	137825
Equilease International S.A.	137825	Tiyor Holding S.A.	137844
Euroinvest (Czech 2) S.à r.l.	137814	Toulouse S.à r.l.	137844
Euroinvest (Czech 3) S.à r.l.	137820	Verlis Holding S.A.	137819
Financière du Knuedler Holding S.A.	137815	Visuel S.à r.l.	137837
Gamet Holdings S.A.	137844	WCC Der Clou S.à r.l.	137830
Giacomini Investimenti S.A.	137813	WCC Europe S.à r.l.	137838
GSS III Liberty S.à r.l.	137811	WCC Germany S.à r.l.	137837
H S.à r.l.	137812	WCC Hungary S.à r.l.	137834
InfEurope	137843	WCC Italy S.à r.l.	137833
Javi Participations S.A.	137814	WCC Plauen S.à r.l.	137829
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 3 S.à r.l.	137810	WCC Poland Finco S.à r.l.	137833
Kleopatra Lux 2 S.à r.l.	137839	WCC Poland S.à r.l.	137833
Logistic S.A.	137819	WCC Vita-Center S.à r.l.	137829
Lovanium S.A.	137815	WCC Wedel S.à r.l.	137829
		WestLB Mellon Compass Fund	137837

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 106.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007137430/239/12.

(070160013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Alliance Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg (Zone Industrielle).
R.C.S. Luxembourg B 75.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007137431/239/12.

(070160000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Celfloor, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 4.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007137432/239/12.

(070159993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Blue Clean International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.289.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des décisions du gérant unique de la Société du 5 novembre 2007 que, en conformité avec l'article 5 des statuts, le siège social de la Société a été transféré, avec effet immédiat, de L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, à L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

p. M^e A. Marc
Employé

M^e C. Jungers

Référence de publication: 2007137464/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

M. & A. Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 81.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007137433/239/12.

(070159969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

B Château VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 122.953.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007137434/5770/12.

(070159956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Delling Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.990.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007137435/5770/12.

(070159935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

GSS III Liberty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.695.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 22 octobre 2007

L'associé unique de GSS III LIBERTY S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

* Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

* gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007137479/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03533. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070159961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Crossroad Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.684.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2007, enregistré à Luxembourg AC, le 15 octobre 2007, LAC/2007/30991, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société CROSSROAD HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée initialement sous la dénomination DUCAJO HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1229 du 24 décembre 2001, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1642 du 30 août 2006. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.684,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 4 octobre 2007, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Pour extrait conforme délivré aux fins de radiation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007137461/5770/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01930. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 124.602.

Cession de parts

Entre les soussignés:

Di Nunzio Carlo Antonio, demeurant à L-1470 Luxembourg, 75, rue route d'Esch, propriétaire de 100 parts dans la société H SARL sàrl, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg B 124.602, et dont le capital social est fixé à EUR 12.500, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 125,-.

ci-après appelé le «cédant»

et

Monsieur Borsa Marco, né à Monza (I), demeurant à L-2320 Luxembourg, 80, bd de la Petrouse ci-après dénommé «le cessionnaire»

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant Di Nunzio Carlo Antonio cède par la présente au cessionnaire, qui accepte, 50 parts correspondant à 50% du capital de EUR 12.500,- de la société H SARL.

Le prix de la cession a été fixé à EUR 6.250,- correspondant à EUR 125,- par part.

Tous frais quelconques découlant de la cession y compris tout frais d'enregistrement éventuel ou de signification sont à la charge du cessionnaire.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2007, chaque partie reconnaissant avoir reçu un original de la présente convention.

A. Di Nunzio Carlo / M. Borsa

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2007137543/5998/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05915. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Giacomini Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 74.273.

—
Extrait des résolutions prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2007

- La démission de la société FIN-CONTROLE S.A de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.
- La société H.R.T. REVISION S.A. (HRT), 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008
- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour GIACOMINI INVESTIMENTI S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent administratif

Signatures

Référence de publication: 2007137463/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

R1 Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.008.

—
R 1 INVEST S.à.r.l., avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite section B 115.008.

Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007137467/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Medusa Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.911.

—
Décision de l'associé unique en date du 29 octobre 2007

L' actionnaire unique accepte la démission de l'ancien administrateur et administrateur-délégué CCMT PARTICIPATIONS S.A. et nomme comme administrateur unique - et administrateur-délégué - la société CASTLE INVESTMENTS INC, ayant pour représentant permanent Mrs Desirée Singh.

Le siège social de CASTLE INVESTMENTS INC se situe #1 Mapp Street à Belize City - Belize. Cette société est enregistrée au Registrar of International Business Companies sous le numéro 66.260 et a pour représentant permanent Mrs Desirée Singh.

Le remplacement de CCMT PARTICIPATIONS S.A. prend effet dès ce jour et son mandat prendra fin en 2010.

CASTLE INVESTMENTS INC

Administrateur-délégué

D. Singh

Représentant permanent

Référence de publication: 2007137486/1969/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

R Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.009.

R CAPITAL S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite section B 115.009.

Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007137468/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Javi Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.533.

Extrait du rapport de la réunion du conseil d'administration tenue a 10.30 heures le 16 juillet 2007

Après discussion pleine et entière, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Résolutions

1. De transférer le siège social de la société du 102, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2007.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été close par son président à 10.30 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137469/766/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Euroinvest (Czech 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.882.

Suite à un «Distribution Agreement» entre EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) INC. agissant en tant que General Partner de THE EUROPEAN INVESTMENT PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP et EuroInvest PROPERTY PARTNERS LP, il résulte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) INC. ont été transférées à EuroInvest PROPERTY PARTNERS LP, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etat-Unis d'Amérique, inscrite au Registre des Sociétés de Delaware, sous le numéro 4348643, de sorte que EuroInvest PROPERTY PARTNERS LP détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant Pentième de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour la société

X. Kotoula / J. Pérez Lozano

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007137505/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Lovanium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 45.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.
Messieurs René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, prit informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137470/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Ramiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.425,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.211.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 22 octobre 2007

L'associé unique de RAMIRO S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

* Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

* gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007137483/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Financière du Knuedler Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 55.645.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 29 août 2007 que:
- M. Marc Muller, administrateur de la société, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137499/717/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Baring Russia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 57.763.

Extrait de la résolution du conseil d'administration prise le 8 octobre 2007 a adopté la résolution suivante:
L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Andrew Edgington (demeurant en Grande-Bretagne), avec effet au 13 octobre 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour BARING RUSSIA FUND, SICAV

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

S. David / P. Gilson

Vice President - Risk & Control / Managing Director

Référence de publication: 2007137485/4913/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05851. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Lurova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.539.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 7 novembre 2007*

La démission de Monsieur Roberto Branchi demeurant à 5, Via Meloni, I-37100 Vérone, Italie, avec effet au 8 novembre 2007, au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué, est acceptée.

La nomination de Monsieur Jean-Marc Faber demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 8 novembre 2007, au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Roberto Branchi, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUROVA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137488/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Deale International Machines S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 43.108.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que LGT TRUST & CONSULTING S.A. a dénoncé le siège social en date du 26 octobre 2007.

De même il résulte de 2 autres lettres qu'à partir du 26 octobre 2007, Klaus Krumnau et Marcel Telser ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137546/6449/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03536. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Avenir Construction SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5675 Burmerange, 17A, rue Jos Kayser.
R.C.S. Luxembourg B 114.745.

EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil d'administration du 2 novembre 2007:

1. Madame Maria Felicidade Vieira De Sousa, demeurant à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener, a été cooptée en qualité d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.
 2. Madame Maria Felicidade Vieira De Sousa, préqualifiée, a été nommée administrateur délégué avec effet immédiat.
- Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007137490/296/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

SBS European Pay TV Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 129.854.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 7 novembre 2007

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 7 novembre 2007 que:

1. M. Casper Plantinga a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 22 octobre 2007.
 2. M. Louis Van Beurden, né à Amsterdam, le 16 août 1954, demeurant professionnellement au 11, Prinses Margrietsstraat, 1077 KZ Amsterdam, Pays-Bas, a été nommé gérant de la Société, pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour SBS EUROPEAN PAY TV SERVICES S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007137492/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Curzon Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 109.746.

Par résolution signée en date du 29 octobre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137541/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Advent Kai Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.655.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 18 septembre 2007 que Monsieur Jaap Meijer, directeur, né le 24 septembre 1965 à Laren, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 64, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg, est nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

La démission de Madame Myriam Deltenre en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 18 septembre 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137493/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Taverne de Clausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.864.

—
Extrait des résolutions de l'A.G. des associés du 22 octobre 2007

Gérants

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Fernando Mendes De Freitas demeurant à L-7793 Bissen, 2, rue de Reckange, de ses fonctions de gérant technique en date du 14 août 2007.

- nomination de Monsieur Antonio Dias Dos Santos né le 17 avril 1956 à Vila Verde (Portugal), demeurant à L-1932 Luxembourg, 22, rue Auguste Letellier, aux fonctions de gérant technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137497/8241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08590B. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Profil Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 65.367.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007137779/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Verlis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.760.

—
RECTIFICATIF

Le présent extrait annule et remplace celui enregistré le 4 avril 2007 (LSO-CD01199) et déposé au Registre de Commerce le 12 avril 2007 sous la référence L070048215.05.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERLIS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137500/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Betina Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.751.

—
RECTIFICATIF

Le présent extrait annule et remplace celui enregistré le 4 avril 2007 (LSO-CD01199) et déposé au Registre de Commerce le 12 avril 2007 sous la référence L070048207.05.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BETINA INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137502/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Logistic S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 45.156.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137743/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05023. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Euroinvest (Czech 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.883.

Suite à un «Distribution Agreement» entre EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) Inc. agissant en tant que General Partner de THE EUROPEAN INVESTMENT PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP et EuroInvest PROPERTY PARTNERS LP, il résulte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) Inc. ont été transférées à EuroInvest PROPERTY PARTNERS LP, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Registre des Sociétés de Delaware, sous le numéro 4348643, de sorte que EuroInvest PROPERTY PARTNERS LP détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière part de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour la société

X. Kotoula / J. P. Lozano

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007137507/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Merimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 68.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 octobre 2007

Après délibération, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Monsieur Michel Vanlede, demeurant à 56, Klaterstraat, B-2830 Blaasveld-Willebroek, administrateur-délégué, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.00 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal lequel est signé par le Président, la Secrétaire, la Scrutatrice.

Procès-verbal rédigé à Bertrange à la date susmentionnée en 5 exemplaires.

M. Vanlede / C. Stroeykens / M. Keersmaekers

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Référence de publication: 2007137518/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Lycaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 54.602.

In the year two thousand and seven, on the twenty sixth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LYCAON S.A., a «société anonyme», having its registered office at Luxembourg, 16, rue Notre Dame, trade register Luxembourg section B number 54.602, incorporated by deed dated on April 18th, 1996, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 344 of July 18th 1996.

The meeting is president by Mr Benoît Parmentier, private employee in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Ismael Hajjar, private employee in Luxembourg.

and the meeting elects as scrutineer Mrs Lysiane Schumacker, private employee in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the two thousand five hundred (2,500) ordinary shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 342,449,684.73 (three hundred and forty two million four hundred and forty nine thousand six hundred and eighty four Euro seventy three Cents) by the issue of 1,122,530 (one million one hundred and twenty two thousand five hundred and thirty) new ordinary shares without nominal value.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new ordinary shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of RAVAGO S.A., a company incorporated in Luxembourg and having its registered office at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

3.- Updating of the corporate capital of the company by the cancellation of 2,500 (two thousand five hundred) own shares held by the company in its portfolio, so as to bring it to EUR 341,827,010.73 (three hundred forty one thousand eight hundred and twenty seven ten Euro and seventy three Cents).

4.- Amendment of article five of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved:

a) to increase the corporate capital by an amount of EUR 342,449,684.73 (three hundred and forty two million four hundred and forty nine thousand six hundred and eighty four Euro seventy three Cents) by the issue of 1,122,530 (one million one hundred and twenty two thousand five hundred and thirty) new shares with no nominal value.

b) to accept the full payment of the concerned share capital increase through a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of RAVAGO S.A., a company incorporated in Luxembourg and having its registered office at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the 1,122,530 (one million one hundred and twenty two thousand five hundred and thirty) new ordinary shares referred to above by RAVAGO S.A., a company incorporated in Luxembourg and having its registered office at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame itself.

Contributor's Intervention - Subscription - Contributions - Payment

Thereupon intervene the aforementioned subscribing company RAVAGO S.A., here represented as stated here-above by Mr. Benoît Parmentier;

which declared to subscribe all the 1,122,530 (one million one hundred and twenty two thousand five hundred and thirty) ordinary new shares and to pay them up fully through a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributed company RAVAGO S.A. dated September 30th, 2007, and the copy of the Board of Directors of RAVAGO S.A. dated 25 October 2007 which will remain here annexed, signed by the members of the Board of Directors.

Evaluation

The total net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 342,449,684.73 (three hundred and forty two million four hundred and forty nine thousand six hundred and eighty four Euro seventy three Cents).

Report of the auditor

In compliance with article 32-1 of the Law on Commercial Companies, the contribution in kind has been subject to the report of BDO-COMPANIE FIDUCIAIRE, independent auditor, represented by Mr Marc Lamesch, dated October 26th, 2007 who concludes:

«Based on our review as described hereinabove, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total contribution value does not amount to at least the number and the accounting par value of the 1,122,530 new shares to be issued in return.

This report has been established within the scope of articles 32-1 and 26-1 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies and may not be used for other purposes without our prior written consent»

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of RAVAGO S.A., a trade register extract and by its balance sheet and the copy of the meeting of its Board of Directors, dated October 25th, 2007.

Effective implementation of the contribution

RAVAGO S.A., contributor here represented as stated hereabove, expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of LYCAON S.A. of any element composing its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalize the property's transmission of and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

The meeting decides to update the corporate capital by the cancellation of the 2,500 (two thousand five hundred) own shares held by the company in its portfolio, after here above stated contribution, so as to bring it to EUR 341,827,010.73 (three hundred forty one million eight hundred and twenty seven thousand ten Euro and seventy three Cents).

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital is set at to EUR 341,827,010.73 (three hundred forty one thousand eight hundred and twenty seven ten Euro and seventy three Cents) represented by 1,122,530 (one million one hundred and twenty two thousand five hundred and thirty) shares with no nominal value.»

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Union State, exclusively remunerated by issue of new shares by a Luxembourg company, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29th, 1971, as modified by the law of December 3rd, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Declaration

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4.1 of the law of December 29th, 1971 in order to obtain a favourable taxation of the contribution in kind and states explicitly that these conditions are fulfilled, on sight of relevant documents, because comments and explanations exposed to him and considering the context of such operation.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the elements constituting the contributed property has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about ten thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LYCAON S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Notre Dame, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 54.602, constituée suivant acte reçu le 18 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 344 du 18 juillet 1996.

L'assemblée est présidée par M. Benoît Parmentier, employé privé à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire M. Ismael Hajjar employé privé à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Lysiane Schumacker employé privé à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux mille cinq cents actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 342.449.684,73 (trois cent quarante-deux millions quatre cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-quatre euros soixante-treize cents) par l'émission de 1.122.530 (un million cent vingt-deux mille cinq cent trente) nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles actions ordinaires par un apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) de RAVAGO S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Notre-Dame, à L-2240 Luxembourg.

3.- Mise à jour du capital social de la société par annulation de 2.500 (deux mille cinq cents) actions propres détenues par la société dans son portefeuille, de sorte à le ramener à EUR 341.827.010,73 (trois cent quarante et un million huit cent vingt sept mille dix Euros et soixante treize cents).

4.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé:

a) d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 342.449.684,73 (trois cent quarante-deux millions quatre cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-quatre euros soixante-treize cents) par l'émission de 1.122.530 (un million cent vingt-deux mille cinq cent trente) nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale.

b) d'accepter la libération des apports au capital social par la transmission de propriété de la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) de RAVAGO S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Notre-Dame, à L-2240 Luxembourg.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 1.122.530 (un million cent vingt-deux mille cinq cent trente) nouvelles actions ordinaires dont question ci-avant par la société RAVAGO S.A., prédésignée.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Apports - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée RAVAGO S.A., dûment représentée par M. Benoît Parmentier; laquelle a déclaré souscrire les 1.122.530 (un million cent vingt-deux mille cinq cent trente) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature constitué de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur la situation bilantaire de la société apportée RAVAGO S.A., en date du 30 septembre 2007, et sur base de la copie du procès-verbal du Conseil d'Administration de RAVAGO S.A. du 24 octobre 2007, lesquels resteront ci-annexés, signés par les membres du conseil d'administration,

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 342.449.684,73 (trois cent quarante-deux millions quatre cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-quatre euros soixante-treize cents)

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1975, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification par BDO-COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Réviseur d'Entreprises indépendant, représenté par Monsieur Marc Lamesch, et son rapport daté du 26 octobre 2007 conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 1.122.530 actions nouvelles à émettre en contrepartie.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des articles 32-1 et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1975 sur les Sociétés Commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts coordonnés de RAVAGO S.A., son extrait de registre de commerce, sa situation bilantaire et la copie du procès-verbal du Conseil d'Administration de cette société du 24 octobre 2007 évoqués ci-avant, ainsi que par le bilan de LYCAON S.A. avant et après cet apport.

Réalisation effective de l'apport

La société RAVAGO S.A., apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de LYCAON S.A. de chacun des éléments composant l'intégralité de tous ses actifs et passifs seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une mise à jour du capital social par annulation de 2.500 (deux mille cinq cents) actions propres détenues par la société dans son portefeuille, après l'apport relaté ci-avant, de sorte à le ramener à EUR 341.827.010,73 (trois cent quarante et un million huit cent vingt sept mille dix Euros et soixante treize cents).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 341.827.010,73 (trois cent quarante et un million huit cent vingt sept mille dix Euros et soixante treize cents), représenté par 1.122.530 (un million cent vingt-deux mille cinq cent trente) actions sans valeur nominale.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société ayant son siège dans l'Union Européenne, exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises par une société luxembourgeoise la société se réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, et requiert sur cette base l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 pour obtenir une taxation favorable de l'apport réalisé et en constate expressément l'accomplissement, sur le vu de documents pertinents, en raison des commentaires et explications lui exposés et compte tenu du contexte général de l'opération.

La documentation relative à la transmission réelle et inconditionnelle des éléments constituant le patrimoine apporté est estimée probante et suffisante et l'apport est considéré comme effectivement réalisé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ dix mille Euro.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Parmentier, I. Hajjar, L. Schumacker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, Relation: LAC/2007/33498. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138378/211/230.

(070160519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Equilease International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 21.042.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 avril 2007

- La démission de Monsieur Nicolas Robert Yves E.P.J. Van Brandt, directeur financier, demeurant avenue de l'Esplanade, 34, B-1970 Wezembeek - Oppem est acceptée.

- Madame Nathalie Laurence Bienick, administrateur, demeurant au 64, rue Rennequin, F-75017 Paris est nommée comme nouvel Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.

J.-P.Brayer / A. Van Overstraeten

Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2007137519/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Teknema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 82.489.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 5 septembre 2007

- La démission de Mrs Maria Luisa Isoardi, Gérante et Présidente du Conseil d'Administration, est acceptée.

- Monsieur Hubert Hansen, Administrateur de sociétés, demeurant au 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch est nommé en tant que Gérant en son remplacement. La durée de son mandat est illimitée.

Certifié sincère et conforme

TEKNEMA S.A.R.L.

A. Scholtes / G. Isoardi

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007137522/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Alfimark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 51.961.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Nicole Thirion. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 23 février 2007.

ALFIMARK HOLDING S.A.

N. Thirion / F. Dumont

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137532/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Parafin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 2007

- Les démissions des sociétés DMC Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, EFFIGI Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FIDIS Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Monsieur Olivier Oudin, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

PARAFIN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137524/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

BRIF SCA SICAR, Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.704.

—
In the year two thousand seven, on the fourteenth of November.

Before Us, Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Philippe Morales, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as a special proxy holder of the General Partner of the «société en commandite par actions» BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR, in abridged BRIF SCA SICAR, its registered office at 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 113.704, incorporated by a deed of the undersigned notary of 23 January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 305 of 10 February 2006, and the articles of which have last been amended by a deed of the undersigned notary on 11 July 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1935 of 10 September 2007,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's General Partner on 13 November 2007, a certified copy of these resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at twenty-two million three hundred and sixty-six thousand Euro (EUR 22,366,000.-) represented by:

- one hundred (100) Management Shares held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share

- two million two hundred thirty-six thousand five hundred (2,236,500.-) Ordinary Shares held by the Limited Shareholders with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

II.- Pursuant to Article 5.2 of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital, including the issued share capital, is set at one hundred seventy million Euro (EUR 170,000,000.-), divided into one hundred (100) Management Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share, and sixteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (16,999,900) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's General Partner has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- The Company's General Partner, in its resolutions adopted on 13 November 2007 and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed share capital by the amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty-two million three hundred and sixty-six thousand Euro (EUR 22,366,000.-) to an amount of twenty-two million seven hundred and sixty-six thousand Euro (EUR 22,766,000.-) by the creation and the issue of forty thousand (40,000) new Ordinary Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Ordinary Shares.

V.- According to the Prospectus, the Company's General Partner further resolved to cancel the preferential subscription rights reserved to the existing Shareholders and to accept subscriptions for forty thousand (40,000) new Ordinary Shares, entirely subscribed and fully paid for a total amount of five hundred and ten thousand eight hundred Euro (EUR 510,800.-).

The amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) of the contribution is to be allocated to the share capital, the amount of one hundred ten thousand and eight hundred Euro (EUR 110,800.-) is to be allocated to the share premium account of the Company

Proof of the payment, making a total amount of five hundred and ten thousand eight hundred Euro (EUR 510,800.-), has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VI.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the first paragraph of Article 5.1 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

« **Art. 5.1. first paragraph.** The issued share capital of the Company is set at twenty-two million seven hundred and sixty-six thousand Euro (EUR 22,766,000.-) represented by:

- one hundred (100) Management Shares held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, and
- two million two hundred and seventy-six thousand five hundred (2,276,500.-) Ordinary Shares held by the Limited Shareholders with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Gérant Commandité de la société en commandite par actions BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR, en abrégé BRIF SCA SICAR, ayant son siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 113.704, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 10 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1935 du 10 septembre 2007,

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 13 novembre 2007 dont la copie certifiée de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à vingt-deux millions trois cent soixante-six mille euros (EUR 22.366.000,-) représenté par:

- cent (100) Actions de Commandité détenues par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire commandité, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
- deux millions deux cent trente-six mille cinq cents (2.236.500,-) Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

II.- En vertu de l'Article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à cent soixante-dix millions d'euros (EUR 170.000.000,-) divisé en cent (100) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et en seize millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent (16.999.900) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

III.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 5.1 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans ses résolutions du 13 novembre 2007, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux millions trois cent soixante-six mille euros (EUR 22.366.000,-) à vingt-deux millions sept cent soixante-six mille euros (EUR 22.766.000,-) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) Actions ordinaires nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action et ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

V.- Selon les modalités prévues dans le Prospectus, l'Associé Gérant Commandité de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription de l'Actionnaire existant et a admis les souscriptions de quarante mille (40.000) Actions Ordinaires nouvelles, entièrement souscrites et entièrement libérées pour un montant total de cinq cent dix mille huit cents euros (EUR 510.800,-).

Du montant de l'apport, le montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) sera alloué au capital social et le montant de cent dix mille huit cents euros (EUR 110.800,-) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

La preuve du paiement dont le montant total est de cinq cent dix mille huit cents euros (EUR 510.800,-) a été apportée au notaire instrumentant qui reconnaît ce montant expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'Article 5.1 des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1. (premier alinéa).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-deux millions sept cent soixante-six mille euros (EUR 22.766.000,-) représenté par:

- cent (100) Actions de Commandité détenues par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire commandité, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
- deux millions deux cent soixante-seize mille cinq cents (2.276.500,-) Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Morales, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14254. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007137680/239/137.

(070159704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

WCC Wedel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.886.350,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.576.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Derek McDonald, avec adresse au 8, Glen Sannox Grove, G68 0GH Craigmarnloch, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007.
- Nomination de Monsieur Stuart Watson, avec adresse au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137525/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04715. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070159817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

WCC Vita-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.551.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Derek McDonald, avec adresse au 8, Glen Sannox Grove, G68 0GH Craigmarnloch, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007.
- Nomination de Monsieur Stuart Watson, avec adresse au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137527/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04718. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070159819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

WCC Plauen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.790.300,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.377.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Derek McDonald, avec adresse au 8, Glen Sannox Grove, G68 0GH Craigmarnloch, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007.
- Nomination de Monsieur Stuart Watson, avec adresse au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137528/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04720. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070159822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Monal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.958.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 12 mars 2007

- Monsieur Alain Renard est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat de catégorie B, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- La société LOUV S.à r.l., avec siège social 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B-89.272, a désigné Monsieur Harald Charbon, né le 11 juillet 1969 à Verviers (Belgique) employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent. Il assumera cette fonction pour toute la durée du mandat d'Administrateur de catégorie B de LOUV S.à r.l, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

MONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2007137529/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

WCC Der Clou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.497.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.088.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Derek McDonald, avec adresse au 8, Glen Sannox Grove, G68 0GH Craigmearloch, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007.

- Nomination de Monsieur Stuart Watson, avec adresse au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137530/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Ocean Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.904.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 1^{er} octobre 2007

- La démission de la société MADAS S.à r.l. de son mandat d'Administrateur de catégorie A est acceptée.

- Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé comme nouvel Administrateur de catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

OCEAN PROPERTIES S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2007137531/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Schenck Process Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 112.392.

In the year two thousand seven, on the thirty-first of October, at 2.00 p.m..

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Luxembourg.

There appeared

SCHENCK PROCESS S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 112.391,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 October 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SCHENCK PROCESS FINANCE S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 26 October 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 112.392, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») on 2 March 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed, dated 27 June 2007 and published in the Mémorial C on 25 September 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator of the Company, ALTER DOMUS, a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 65.509.

Third resolution

The Sole Shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente et un octobre, à 14.00 heures.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg.

A comparu

SCHENCK PROCESS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.391,

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de SCHENCK PROCESS FINANCE S.à. r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 26 octobre 2005, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.392, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 2 mars 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte notarié en date du 27 juin 2007 et publié au Mémorial C du 25 septembre 2007, numéro 2084.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur, ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.509.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2007, Relation: EAC/2007/13961. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007137689/239/103.

(070159996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

WCC Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.215.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Derek McDonald, avec adresse au 8, Glen Sannox Grove, G68 0GH Craigmara Loch, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007.

- Nomination de Monsieur Stuart Watson, avec adresse au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137533/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

WCC Poland Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.311.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Derek McDonald, avec adresse au 8, Glen Sannox Grove, G68 0GH Craigmara Loch, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007.

- Nomination de Monsieur Stuart Watson, avec adresse au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137534/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

WCC Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.059.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Derek McDonald, avec adresse au 8, Glen Sannox Grove, G68 0GH Craigmara Loch, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007.

- Nomination de Monsieur Stuart Watson, avec adresse au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137536/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04725. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

CEP II Top Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.018.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 30 octobre 2007

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 30 octobre 2007:

- que l'assemblée a nommé David Pearson, de nationalité américaine, né le 13 décembre 1968 à Washington DC, Etats-Unis, avec adresse professionnelle 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 30 octobre 2007 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

CEP II TOP LUXCO S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137535/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

WCC Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.772.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Derek McDonald, avec adresse au 8, Glen Sannox Grove, G68 0GH Craigmarnloch, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007.

- Nomination de Monsieur Stuart Watson, avec adresse au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137537/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Aspim, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 133.505.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société à responsabilité limitée GLIMO, avec siège social au 132, rue de Dippach, L-8055 Bertrange,

ici représentée par son gérant unique, à savoir Monsieur Grégory Renaud, Directeur Général, né à Metz (France), le 22 mars 1975, demeurant au 24, rue de Lessy, F-57160 Châtel Saint Germain.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ASPIM.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet principal l'achat, la vente, la location, et la mise en valeur de biens immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura en 2009.

Souscription et libération

Les cent (100) actions sont souscrites par la société GLIMO, prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Grégory Renaud, Directeur Général, né à Metz (France), le 22 mars 1975, demeurant au 24, rue de Lessy, F-57160 Châtel Saint Germain.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- Madame Ludivine Mantz, Responsable de comptabilité, épouse de Monsieur Grégory Renaud, née à Metz (France), le 3 décembre 1976, demeurant au 24, rue de Lessy, F-57160 Châtel Saint Germain.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 132, rue de Dippach, L-8055 Bertrange.

Dont acte, passé à Bertrange, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Renaud, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14003. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007137698/239/125.

(070159765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

WestLB Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.580.

Extrait des Décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société sous forme de résolution circulaire datée du 31 octobre 2007

Le Conseil d'Administration a noté que Monsieur Guy A. Hudson, domicilié professionnellement à 160, Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société susmentionnée avec effet au 30 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

WestLB MELLON COMPASS FUND

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007137538/13/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

WCC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.897.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Derek McDonald, avec adresse au 8, Glen Sannox Grove, G68 0GH Craigmarnloch, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007.

- Nomination de Monsieur Stuart Watson, avec adresse au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137539/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04730. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Visuel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 393, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.106.

Suite à la cession de 75 parts sociales intervenue le 2 novembre, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée VISUEL S.à r.l. sont réparties comme suit:

	Parts
Monsieur Andreas Himmes	425
Monsieur Volker Meyer	75
Total	500

Fait à Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137550/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

WCC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.577.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Derek McDonald, avec adresse au 8, Glen Sannox Grove, G68 0GH Craigmearloch, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007.

- Nomination de Monsieur Stuart Watson, avec adresse au 4, Manse Road Dollar, FK14 7AJ Clackmannanshire, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet au 8 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

De plus, le siège social de l'associé UBERIOR EUROPE LIMITED a changé et se trouve à présent au: Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, EH3 9PE Edinburgh, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137540/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Luxembourg Caribe Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.664.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 septembre 2007, pas encore publié au Mémorial.

Il résulte d'un acte de cessions de parts du 26 octobre 2007,

que DUGAN MANAGEMENT S.A., avec siège social à Paea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a déclaré céder et transporter 500 parts sociales qu'il détient dans la société à ORVID PRIVATE FOUNDATION, avec siège social à Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao, Antilles hollandais, qui accepte.

et

que, NAYLAND INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, Belize City, Belize, a déclaré céder et transporter 500 parts sociales qu'il détient dans la société à ORVID PRIVATE FOUNDATION, avec siège social à Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao, Antilles hollandais, qui accepte

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

LUXEMBOURG CARIBE TOURS S.à r.l.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007137544/6449/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Kleopatra Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.672.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 128.331.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KLEOPATRA LUX 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number 128286,

here represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 9 July 2007, which proxy, after having been initialled *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of KLEOPATRA LUX 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 April 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 128.331 (the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of the Company's shares from their current par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) down to a par value of one cent (EUR 0.01) by dividing the current par value by two thousand five hundred (2,500) and to subsequently increase the number of shares of the Company to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

Accordingly, the Sole Shareholder shall receive two thousand five hundred (2,500) shares for each share held before the reduction of the par value and the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The Sole Shareholder resolves to authorise any lawyer of ARENDT & MEDERNACH, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned par value reduction.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) down to an amount of two hundred thirty-six Euro and sixty Cent (EUR 236.60) by cancellation of one million two hundred twenty-six thousand three hundred forty (1,226,340) shares with a par value of one (EUR 0.01) Cent held by the sole shareholder.

The Sole Shareholder decides to allocate the proceeds from such cancellation to the share premium.

The Sole Shareholder resolves to authorise any lawyer of ARENDT & MEDERNACH, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned par value reduction.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of two hundred thirty-six Euro and sixty Cent (EUR 236.60) up to an amount of twenty-three million six hundred sixty thousand Euro (EUR 23,660,000.-) through the issuance of two billion three hundred sixty-five million nine hundred seventy-six thousand three hundred forty (2,365,976,340) shares with a par value of 1 Cent (EUR 0.01) each.

All the two billion three hundred sixty-five million nine hundred seventy-six thousand three hundred forty (2,365,976,340) shares are subscribed by the Sole Shareholder, duly represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, prenamed.

The shares have been paid up through a contribution in kind consisting of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (999,999) shares with a total value of two hundred thirty-six million five hundred ninety-nine thousand seven hundred sixty-three Euro and forty Cent (EUR 236,599,763.40) of KLEOPATARA IRELAND LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland (KLEOPATARA IRELAND).

Twenty-three million six hundred fifty-nine thousand nine hundred seventy-six Euro and thirty-four Cent (EUR 23,659,976.34) of the total contribution of two hundred thirty-six million five hundred ninety-nine thousand seven hundred sixty-three Euro and forty Cent (EUR 236,599,763.40) have been allocated to the share capital of the Company and two hundred twelve million nine hundred thirty-nine thousand seven hundred seventy-seven Euro and six Cent (EUR 212,939,787.06) have been allocated to the share premium of the Company.

As a consequence of such contribution, 100% of the share capital of KLEOPATARA IRELAND is owned by the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to authorise Mr Pierre Beissel or Ms Nicole Schmidt-Troje, both lawyers residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned capital increase.

Fourth Resolution

As a consequence of the above resolutions hereof, the Sole Shareholder resolves that article 6 of the Company's articles of incorporation shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-three million six hundred sixty thousand Euro (EUR 23,660,000.-) represented by two billion three hundred sixty-six million (2,366,000,000) Shares, with a par value of 1 Cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Proportional capital duty exemption request

Considering that the first resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of all the shares of Kleopatara Ireland to the Company.

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 7,500.- Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den neunten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

KLEOPATRA LUX 1 S.à r.l., einer société à responsabilité limitée mit Sitz in 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 128.286,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft zu Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt am 9. Juli 2007, die nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die «Alleinige Gesellschafterin») von KLEOPATRA LUX 2 S.à r.l., einer société à responsabilité limitée mit Sitz in 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxemburg, gegründet am 24. April 2007 gemäß einer Urkunde des amtierenden Notary, die noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Association veröffentlicht wurde, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 128.331 (die «Gesellschaft»).

Die Alleinige Gesellschafterin, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den Nennwert der Anteile der Gesellschaft von dem aktuellen Betrag von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) auf einen Betrag von einem Cent (EUR 0,01) durch die Teilung des gegenwärtigen Nennwerts durch zweitausend fünfhundert (2.500) zu reduzieren.

Demgemäß erhält der Alleinige Gesellschafter, zweitausendfünfhundert (2.500) Anteile pro Anteil, den er vor der Nennwertreduzierung gehalten hat, und das Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro besteht aus einer Million zweihundertfünfhunderttausend Anteilen mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Anteil.

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt jeden Anwalt von ARENDT & MEDERNACH, einzeln handelnd, zu berechnen, die notwendigen Änderungen in dem Gesellschafterregister vorzunehmen um die oben genannte Nennwertreduzierung wiederzuziehlen.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf einen Betrag von zweihundertsechszwanzig Euro und sechzig Cent zu reduzieren durch die Annullierung von einer Million zweihundertsechszwanzigtausenddreihundertvierzig Anteilen mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01), die von der Alleinigen Gesellschafterin gehalten werden.

Die Alleinige Gesellschafterin entscheidet den Erlös aus der Annullierung der Kapitalrücklage zuzuweisen.

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt jeden Anwalt von ARENDT & MEDERNACH, einzeln handelnd, die notwendigen Änderungen in dem Gesellschafterregister zu machen um die oben genannte Annullierung darzustellen.

Dritter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von zweihundertsechszwanzig Euro und sechzig Cent (EUR 236,60) auf einen Betrag von dreiundzwanzig Millionen sechshundertsechszwanzigtausend Euro (EUR 23.660.000,-) durch die Ausgabe von zwei Milliarden dreihundertfünfundsechzig Millionen neunhundertsechszwanzigtausend dreihundertvierzig (2.365.976.340) Anteilen mit einem Nennwert von einem Cent (0,01) pro Stück zu erhöhen.

Alle zwei Milliarden dreihundertfünfundsechzig Millionen neunhundertsechszwanzigtausend dreihundertvierzig (2.365.976.340) Anteile werden von dem Alleinigen Gesellschafter vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, vorbenannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Gesellschaftsanteile sind von der Alleinigen Gesellschafterin durch eine Sacheinlage bestehend aus neunhundertneunundneunzigtausendneunhundertneunundneunzig (999.999) Gesellschaftsanteilen mit einem Wert von zweihundertsechszwanzig Millionen fünfhundertneunundneunzigtausendsiebenhundertdreizehn Euro und vierzig Cent (236.599.763,40) in KLEOPATARA IRELAND, einer limited company, gegründet und bestehend nach dem Recht von Irland, mit Sitz in 33 Sir John Rogerson's Quay Dublin eingezahlt worden.

Dreiundzwanzig Millionen sechshundertneunundfünfzigtausendneunhundertsechszwanzig Euro und vierunddreißig Cent (23.659.976,34) der gesamten Einlage in Höhe von zweihundertsechszwanzig Millionen fünfhundertneunundneunzigtausendsiebenhundertdreizehn Euro und vierzig Cent (236.599.763,40) und vierunddreißig Cent werden dem Gesellschaftskapital zugeordnet und zweihundertzwölftausendneunhundertneununddreißigtausendsiebenhundertsebenundachtzig Euro und sechs Cent (212.939.787,06) werden der Kapitalrücklage zugeordnet.

Als Folge dieser Einlagen, ist die Gesellschaft Eigentümerin des gesamten Gesellschaftskapitals von KLEOPATRA LUX 2 S.à r.l.

Die Existenz und der Wert der Einlage wurden dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, Herrn Pierre Beissel und Frau Nicole Schmidt-Troje, beide Rechtsanwälte mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, jeweils einzeln zu ermächtigen, die erforderlichen Änderungen im Gesellschafterregister vorzunehmen, um die oben genannte Kapitalerhöhung widerzuspiegeln.

Vierter Beschluss

Im Anschluss der oben genannten Beschlüsse beschließt die Alleinige Gesellschafterin Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundzwanzig Millionen sechshundertzweiundsiebzigtausendfünfhundert Euro (EUR 23.672.500,-) vertreten durch zwei Milliarden dreihundertsiebenundsechzig Millionen einhundertfünfundzwanzig tausend (2.367.125.000) Anteile, mit einem Nennwert von einem Cent (0,01 EUR) pro Stück.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen oder außerordentlichen Hauptversammlungen.»

Antrag auf Befreiung von der proportionalen Kapitalsteuer

Insofern die Sacheinlage aus Gesellschaftsanteilen einer Gesellschaft besteht, deren Sitz sich in einem Mitgliedstaat der Europäischen Gemeinschaft befindet, sind die Bedingungen des Artikels 4-2 des luxemburgischen Gesetzes vom 29. Dezember 1971, abgeändert durch das Gesetz vom 3. Dezember 1986, die die Befreiung von der proportionalen Kapitalsteuer für die Einbringung aller Gesellschaftsanteile der KLEOPATARA IRELAND LIMITED in die Gesellschaft vorsehen, erfüllt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 7.500,- Euro geschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18826. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. September 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007137862/242/173.

(070159857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Perfect Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.355.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 7 novembre 2007 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

* VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.)

* VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)

* HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Dénomination exacte de AACO S.à r.l.: AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 7 novembre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007137548/695/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Alias Mustang International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.884.

Monsieur Jacques Massol a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société à compter du 22 octobre 2007.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007137553/636/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**M1 Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Affinity Trust S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.205.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

137843

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007137786/634/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Avelca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3473 Dudelange, 19, An der Foxenhiel.

R.C.S. Luxembourg B 132.525.

Le soussigné:

- Schmit Carlo, maître installateur, né à Dudelange le 10 février 1949, demeurant à L-3473 Dudelange, 19, an der Foxenhiel

associé de la Société à responsabilité limitée AVELCA SARL a pris acte de la cession de parts intervenue avec effet au 7 novembre 2007 et déclare son accord quant à cette cession.

M. Carlo Schmit, détenteur de 100 parts sociales cède 25 de ses parts à la valeur nominale de EUR 125,- par part sociale à:

- Monsieur Goncalves Barroco Avelino, maître installateur, né à Lamego (Portugal) le 12 juillet 1971, demeurant à L-4773 Pétange, 59, rue Prenzenbiereg.

A la suite de cette cession, les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500,- de la Société à responsabilité limitée AVELCA SARL sont réparties comme suit:

	Parts
- Carlo Schmit:	75
- Avelino Goncalves Barroco	25
- Total 100	100

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2007.

C. Schmit / A. G. Barroco.

Référence de publication: 2007137549/510/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Infеurope, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 20.174.

*Auszug aus dem Protokoll der 68. Verwaltungsratssitzung vom 20. Juni 2007
TOP 2) Verwaltungsrat - Chargenverteilung*

Herr Robert Wiget wohnhaft 14, rue Wenkelhiel, L-5680 Dalheim wird einstimmig zum Präsidenten und Herrn Roland Dernoeden 85, cte um Schlass, L-5880 Hesperange einstimmig zum Vizepräsidenten der infеurope S.A. gewählt.

Der Verwaltungsrat setzt sich ab dem 20. Juni 2007 wie folgt zusammen:

1. Herr Robert Wiget, Präsident, 14, rue Wenkelhiel, L-5680 Dalheim
2. Herr Roland Dernoeden, Vizepräsident, 85, cte um Schlass, L-5880 Hesperange
3. Herr Henri Grethen, 6, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
4. Herr Stefan Geier, 5, rue de l'Ecole, L-8128 Bridel
5. Herr Stefan Zündorf, 36, Pfarrer-Stortz-Str., 66399, D-Mandelbachtal

Luxembourg, den 20. September 2007.

infeurope S.A.
S. Zündorf / S. Geier
Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2007137565/4108/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09667. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Toulouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.799.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 octobre 2007

L'associé unique de TOULOUSE S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

-* d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

- Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;

* de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

- gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007137597/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Gamet Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Tiyor Holding S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.865.

—
In the year two thousand and seven, on the thirtieth of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PEF V INVESTMENTS HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 105.291, here represented by Mr Franck Deconinck, maître en droit, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 October 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of TIYOR HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a notarial deed on 26 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Company») and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change with immediate effect the name of the Company into GAMET HOLDINGS S.A.

Second resolution

The sole shareholder further resolves to revoke with immediate effect the existing director of the Company and to grant him full discharge for the term of its mandate from 26 June 2007 until the day of today.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to fix the number of directors at four (4) and to appoint the following persons as directors of the Company for a term to expire at the annual general meeting of shareholders convened to approve the annual accounts of the financial year ending 31 December 2009, to be held in 2010:

- Mr Krzysztof Piore, born on 11 April 1963 in Sosnowiec, Poland, residing in 7a, street Urocza, apt.4, 40-759 Katowice, Poland;
- Mr Piotr Chelminski, born on 17 October 1964 in Warsaw, Poland, residing in 84, street Torunska, apt.42, 03-226 Warsaw, Poland;
- Mr Tadeusz Komicz, born on 14 October 1947 in Warsaw, Poland, residing in 51, street Aleje Jerozolimskie, apt.4a, 00-697 Warsaw, Poland;
- Mr Krzysztof Moraczewski, born on 23 September 1973 in Lodz, Poland, residing in 3, street Kosynarska, 92-719 Lodz, Poland.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to change the nominal value of the existing shares of the Company from its current amount of one Cent (EUR 0.01) per share into an amount of ten Cents (EUR 0.10) per share.

As a consequence, the sole shareholder resolves to convert the existing three million one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each into three hundred ten thousand (310,000) shares of the Company with a nominal value of ten Cents (EUR 0.10) each.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to proceed to a complete restatement of the articles of incorporation of the Company as follows:

«I. General provisions

§1. Name of the Company. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of GAMET HOLDINGS S.A. (hereinafter the «Company»).

§2. Company's office.

1. The registered office of the Company is established in Luxembourg.
2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.
3. If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

II. Duration of the Company

§3.

1. The Company is established for an unlimited period.
2. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

III. Purpose of the Company's business

§4.

1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.
2. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.
3. The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

IV. Share capital

§5. Share capital.

1. The Company has a share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten thousand (310,000) shares with a nominal value of ten Cents (EUR 0.10) each.
2. The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

§6. Redemption of shares.

1. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.
2. Redemption of shares takes place by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

V. Form of shares

§7. Form of shares. The shares of the Company may be issued in registered or in bearer form.

§8. Registered shares.

1. The issued registered shares shall be entered in the register of registered shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.
2. The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.
3. Any transfer of registered shares shall be recorded in the register of registered shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of registered shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

§9. Shareholders' addresses.

1. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares.
2. In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of registered shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder.
3. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of registered shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

§10. Shares ownership.

1. The Company recognises only one single owner per share.
2. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

VI. The Company's governing bodies**A. Board of Directors****§11. The composition of the Board of Directors.**

1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders.
2. Directors need not to be shareholders of the Company.
3. At least one (1) director must be independent from the Company, affiliates of the Company and shareholders holding at least five per cent (5%) of total votes in the Company.
4. The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for the same period not exceeding four (4) years and until their successors are appointed, provided, however, any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.
5. In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

§12. Meetings of the Board of Directors.

1. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as decided from time to time by the board of directors.

2. The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors at the place indicated in the notice of the meeting.

4. The chairman must convene the board of directors if it is requested by at least two members of the board of directors.

5. Notice in writing or by telefax or by e-mail with the agenda of the meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or by e-mail of each director.

6. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

7. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax or by e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

8. The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

9. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

10. Any director may participate in a meeting of the board of directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the board of directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

11. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

§13. Minutes of the Board of Directors.

1. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

§14. Powers of the Board of Directors.

1. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 11 hereof.

2. Without prejudice to article 12 paragraph 2 of the present articles of incorporation, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

3. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

4. In particular, the board of directors shall:

1) prepare once a year and present to the annual general meeting of shareholders an annual report on the Company's situation;

2) prepare once a year and present to the annual general meeting of shareholders an evaluation of the board of directors' activity in the past year;

3) review and opine on matters to be resolved by the general meeting of shareholders.

4) Prepare once a year and present for approval to the general meeting of shareholders an annual budget of the Company.

§15. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors. Signature of an independent director is required on any bank transfer orders.

§16. Delegation of powers.

1. The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article

60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. Delegation does not release the directors from the liability against the Company for all actions taken by such representatives.

2. The delegation to a member of the board of directors imposes to the board of directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person.

3. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

4. The board of directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

5. If an audit committee is established, at least one independent director with finance and accounting expertise should be a member of that committee.

6. The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

§17. Conflict of interest.

1. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum.

2. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

3. Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

4. Directors may receive remuneration for their services in the amount determined by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide that no remuneration is paid. No remuneration is paid to directors who are members of the management board of GAMET S.A., a company incorporated under the laws of Poland, having its registered office in Torun, Poland, registered with the Register of Entrepreneurs kept by the District Court in Torun under number 0000285416.

B. General Meeting of Shareholders

§18. Powers of the General Meeting of Shareholders.

1. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

2. In particular, the following acts fall in the scope of competences of the general meeting of shareholders:

- 1) Approval of the annual financial statement of the Company's situation;
- 2) Discharge of duties by directors of the Company;
- 3) Payment of dividends;
- 4) Issue of new shares;
- 5) Redemption of shares;
- 6) Amendment of the Company's articles of incorporation;
- 7) Merger or division;
- 8) Transfer of the Company's seat abroad;
- 9) Dissolution of the Company.

3. The general meeting of shareholders of the Company shall be exclusively entitled to take the decisions in relation with the exercise by the Company of its shareholders' rights at any general meetings of shareholders of GAMET S.A., a company incorporated under the laws of Poland, having its registered office in Torun, Poland, registered with the Register of Entrepreneurs kept by the District Court in Torun under number 0000285416. To this effect, the general meeting of shareholders of the Company shall instruct the board of directors to appoint any duly authorised person (other than a director of the Company) to represent the Company at any general meeting of shareholders of GAMET S.A. and to execute the Company's shareholders rights in accordance with the decision of the general meeting of shareholders of the Company.

§19. Right to convene the General Meeting of Shareholders.

1. The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

2. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

§20. Convening of the General Meeting of Shareholders.

1. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda published in accordance with applicable laws and, as regards shareholders holding registered shares, sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of registered shares, or as otherwise instructed by such shareholder.

2. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting of shareholders may take place without notice of meeting.

§21. Time and place of the General Meeting of Shareholders.

1. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th of the month of May at 11.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting of shareholders shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

2. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

§22. Shareholders' right to participate at the General Meeting of Shareholders.

1. Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

2. The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

§23. Conducting the General Meeting of Shareholders.

1. The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting.

2. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

§24. The agenda of the General Meeting of Shareholders. The business transacted at any meeting of shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

§25. Voting rights.

1. Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders,

2. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

§26. Adopting resolutions by the General Meeting of Shareholders. Unless otherwise provided by law or these articles of incorporation, the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented. Resolutions relating to amendment of these articles of incorporation (except as provided for by § 32.2.), issuance of new shares of the Company, redemption of shares of the Company, sale or encumbrance of shares in GAMET S.A., merger, division or dissolution of the Company, in order to be adopted, must be carried by at least seventy five per cent (75%) of the votes of the shareholders present or represented.

C. Supervision of the Company

§27. Company's auditors. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises. They will be appointed and dismissed according to the legal provisions in force.

VII. Financial matters

§28. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

§29. Distribution of profits.

1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10 %) of the subscribed share capital.

2. The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

3. Interim dividends may be paid out in accordance with the legal provisions.

§30. Related party transactions.

1. Any material agreements between the Company and a related party must be approved in advance by the board of directors, with at least one independent director voting in favour of such resolution.
2. Typical transactions made in the ordinary course of business on arms-length basis with entities majority owned by the Company or other parties do not need to be approved by the board of directors.

VIII. Dissolution of the Company**§31.**

1. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation
2. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

IX. Amendment of the articles of incorporation**§32. Amendments to the articles of incorporation.**

1. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a resolution of the general meeting of shareholders under the quorum of at least fifty per cent (50%) of the capital present or represented and a majority of at least seventy five per cent (75%) of the votes of the shareholders present or represented.
2. If no single shareholder holds more than twenty per cent (20%) of shares in the Company, the present articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

X. Final provisions

§33. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

§34. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PEF V INVESTMENTS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.291, ici représentée par Franck Deconinck, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 26 octobre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seul actionnaire de TIYOR HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, non encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer le nom de la Société avec effet immédiat en GAMET HOLDINGS S.A.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide en outre de révoquer avec effet immédiat l'administrateur actuel de la Société et de lui donner pleine décharge pour la durée de son mandat du 26 juin 2007 au jour d'aujourd'hui.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée qui expire lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice social 2009, qui doit se tenir en 2010:

- M. Krzysztof Pioro, né le 11 avril 1963 à Sosnowiec, Pologne, demeurant à 7a, rue Uroczna, apt.4, 40-759 Katowice, Pologne;
- M. Piotr Chelminski, né le 17 octobre 1964 à Varsovie, Pologne, demeurant à 84, rue Torunska, apt.42, 03-226 Varsovie, Pologne;
- M. Tadeusz Komicz, né le 14 octobre 1947 à Varsovie, Pologne, demeurant à 51, rue Aleje Jerozolimskie, apt.4a, 00-697 Varsovie, Pologne;
- M. Krzysztof Moraczewski, né le 23 septembre 1973 à Lodz, Pologne, demeurant à 3, rue Kosynarska, 92-719 Lodz, Pologne.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la valeur nominale des actions existantes de la Société de son montant actuel de un Cent (EUR 0,01) par action en dix Cents (EUR 0,10) par action.

Par conséquent, l'actionnaire unique décide de convertir les trois millions cent mille (3.100.000) actions existantes de la Société ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune en trois cent dix mille (310.000) actions de la Société ayant une valeur nominale de dix Cents (EUR 0,10) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société comme suit:

I. Généralités

§1^{er}. Nom de la Société. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GAMET HOLDINGS S.A. (la «Société»).

§2. Siège social.

1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
2. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
3. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale de la Société au siège social ou la communication de ce siège social avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Durée de la Société

§3.

1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
2. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

III. Objet de la Société

§4.

1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, échange ou par toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.
2. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
3. La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

IV. Capital social

§5. Capital social.

1. La Société a un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix mille (310.000) actions ayant une valeur nominale de dix Cents (EUR 0,10) chacune.

2. Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

§6. Rachat d'actions propres.

1. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.
2. Le rachat d'actions a lieu par décision des actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents statuts.

V. Forme des actions

§7. Forme des actions. Les actions de la Société pourront être émises sous forme nominative ou au porteur.

§8. Actions nominatives.

1. Les actions nominatives émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.
2. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.
3. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les mandataires valablement constitués à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

§9. Adresses des actionnaires.

1. Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.
2. Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société est autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre par la Société le moment venu jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet actionnaire.
3. Un actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci le moment donné.

§10. Propriété des actions.

1. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.
2. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission de désigner un mandataire implique la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette/ces action(s).

VI. Les organes de gestion de la Société

A. Le Conseil d'Administration

§11. Composition du Conseil d'Administration.

1. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois (3) membres, leur nombre étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires.
2. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.
3. Au moins un (1) administrateur doit être indépendant de la Société, de ses filiales et des actionnaires détenant au moins cinq pour cent (5%) de l'ensemble des voix de la Société.
4. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas quatre (4) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés; toutefois, un administrateur peut être révoqué à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs pourront être réélus.
5. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants nommés par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et nommer un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

§12. Réunions du Conseil d'Administration.

1. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de garder les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, le moment venu, par le conseil d'administration.

2. Le président présidera les réunions du conseil d'administration; en son absence, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

4. Le président doit réunir le conseil d'administration s'il en est requis par au moins deux des membres du conseil d'administration.

5. Un avis par écrit, par télécopie ou par e-mail contenant l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation pourra être envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion et devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie ou e-mail de chaque administrateur.

6. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

7. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie ou par e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

8. Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées seront donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

9. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

10. Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

11. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par chacun et par tous les membres du conseil d'administration. La date d'une telle décision sera celle de la dernière signature.

§13. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

§14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

1. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 11 ci-dessus.

2. Sans préjudice de l'article 12 paragraphe 2 des présents statuts, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

3. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

4. Le conseil d'administration pourra, notamment:

1) une fois par an, préparer et présenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires un rapport annuel sur l'état de la Société;

2) une fois par an, préparer et présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires une évaluation de l'activité du conseil d'administration du précédent exercice;

3) étudier et donner son avis sur les sujets devant être approuvés par l'assemblée générale des actionnaires;

4) une fois par an, préparer et présenter à l'assemblée ordinaire des actionnaires pour accord, un budget annuel pour la Société.

§15. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir

de signature aura été délégué par le conseil d'administration. La signature d'un administrateur indépendant est nécessaire pour tout ordre de transfert bancaire.

§16. Délégation de pouvoirs.

1. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation n'exonère pas les administrateurs de leur responsabilité vis-à-vis de la Société pour les actes accomplis par ces représentants.

2. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil d'administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

3. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

4. Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquelles il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions le moment donné.

5. La mise en place d'un comité d'audit suppose qu'au moins un administrateur indépendant ayant des compétences en finances et en comptabilité en soit membre.

6. Le conseil d'administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

§17. Conflit d'intérêts.

1. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum.

2. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout point porté à l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

3. Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

4. Les administrateurs peuvent recevoir pour leurs services une rémunération d'un montant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider qu'aucune rémunération ne sera versée. Aucune rémunération n'est allouée aux administrateurs qui sont membres de l'organe de gestion de GAMET S.A., une société constituée sous les lois de Pologne, ayant son siège social à Torun, Pologne, enregistrée au Registre des Entrepreneurs tenu à la Cour de District à Torun sous le numéro 0000285416.

B. Assemblée générale des Actionnaires

§18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

2. En particulier, les actes suivants sont de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires:

- 1) Approbation des comptes annuels de la Société;
- 2) Décharge donnée aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
- 3) Paiement des dividendes;
- 4) Emission de nouvelles actions;
- 5) Rachat d'actions;
- 6) Modification des statuts de la Société;
- 7) Fusion ou scission;
- 8) Transfert du siège social de la Société à l'étranger;
- 9) Dissolution de la Société;

3. L'assemblée générale des actionnaires de la Société est seule compétente pour prendre les décisions relatives à l'exercice par la Société de ses droits d'actionnaire à chaque assemblée générale des actionnaires de GAMET S.A., une société constituée sous les lois de Pologne, ayant son siège social à Torun, Pologne, enregistrée au Registre des Entrepreneurs tenu à la Cour de District à Torun sous le numéro 0000285416. A cet effet, l'assemblée générale des actionnaires de la Société pourra charger le conseil d'administration de nommer toute personne dûment autorisée (autre qu'un administrateur de la Société) pour représenter la Société à chaque assemblée générale des actionnaires de GAMET S.A.

et pour exercer les droits d'actionnaire de la Société en conformité avec la décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

§19. Droit de convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires.

- a. L'assemblée générale des actionnaires se réunira sur convocation du conseil d'administration.
2. Les actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

§20. Convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1. Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour publié conformément aux lois applicables et en ce qui concerne les détenteurs des actions nominatives, par l'envoi d'une lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à l'adresse de l'actionnaire telle que portée au registre actions nominatives, ou ailleurs suivant les instructions données par cet actionnaire.
2. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut avoir lieu sans convocation.

§21. Temps et lieu de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 20 du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant.
2. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates indiqués dans les avis de convocation respectifs.

§22. Droit des actionnaires de prendre part à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1. Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.
2. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

§23. Déroulement de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1. L'assemblée générale des actionnaires désignera son président qui présidera l'assemblée.
2. Le président désignera un secrétaire chargé de garder les procès-verbaux de l'assemblée.

§24. Ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

§25. Droits de vote.

1. Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale des actionnaires.
2. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit donné à une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

§26. Adoption des résolutions par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Les décisions relatives à la modification des présents statuts (à l'exception du cas prévu au § 32.2.), à l'émission de nouvelles actions de la Société, au rachat d'actions propres de la Société, à la vente et à la mise en gage des actions de GAMET S.A., à la fusion, scission ou dissolution de la Société, pour être adoptées, doivent être prises par au moins soixante-quinze pour cent (75%) des voix des actionnaires présents ou représentés.

C. Surveillance de la Société

§27. Auditeurs de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise choisi(s) parmi les membres de l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprise. Il(s) sera /seront nommé(s) et revêtu(s) d'après les dispositions légales en vigueur.

Finances

§28. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

§29. Affectation des bénéfices annuels.

1. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

2. L'assemblée générale des actionnaires disposera librement du bénéfice net annuel.
3. Des dividendes intérimaires peuvent être payés en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

§30. Opérations avec des tiers.

1. Toutes les conventions entre la Société et des tiers doivent être préalablement approuvées par le conseil d'administration. Au moins un administrateur indépendant doit s'être prononcé en faveur d'une telle résolution.
2. Les transactions ordinaires accomplies dans le cadre de l'activité normale dans des conditions habituelles avec les entités contrôlées majoritairement par la Société ou par d'autres parties ne nécessitent pas une approbation par le conseil d'administration.

VII. Dissolution de la Société

§31.

1. En cas de dissolution de la Société, sa liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
2. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

VIII. Modification des statuts

§ 32. Modification des statuts.

1. Les présents statuts pourront être modifiés le moment venu par une décision de l'assemblée générale des actionnaires avec un quorum d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital présent ou représenté et avec une majorité d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des voix des actionnaires présents ou représentés.
2. Si aucun des actionnaires ne détient plus de vingt pour cent (20%) des actions dans la Société, les présents statuts pourront être modifiés le moment venu par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

IX. Dispositions finales

§33. Loi applicable. Tous les points non visés dans les présents statuts seront résolus conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

§34. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte est fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deconinck, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, LAC/2007/33746. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007137766/7241/665.

(070159686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.